CAHIER DE L'ÉLÈVE

Épreuve interactive - 1945-1980 - Compétence 1

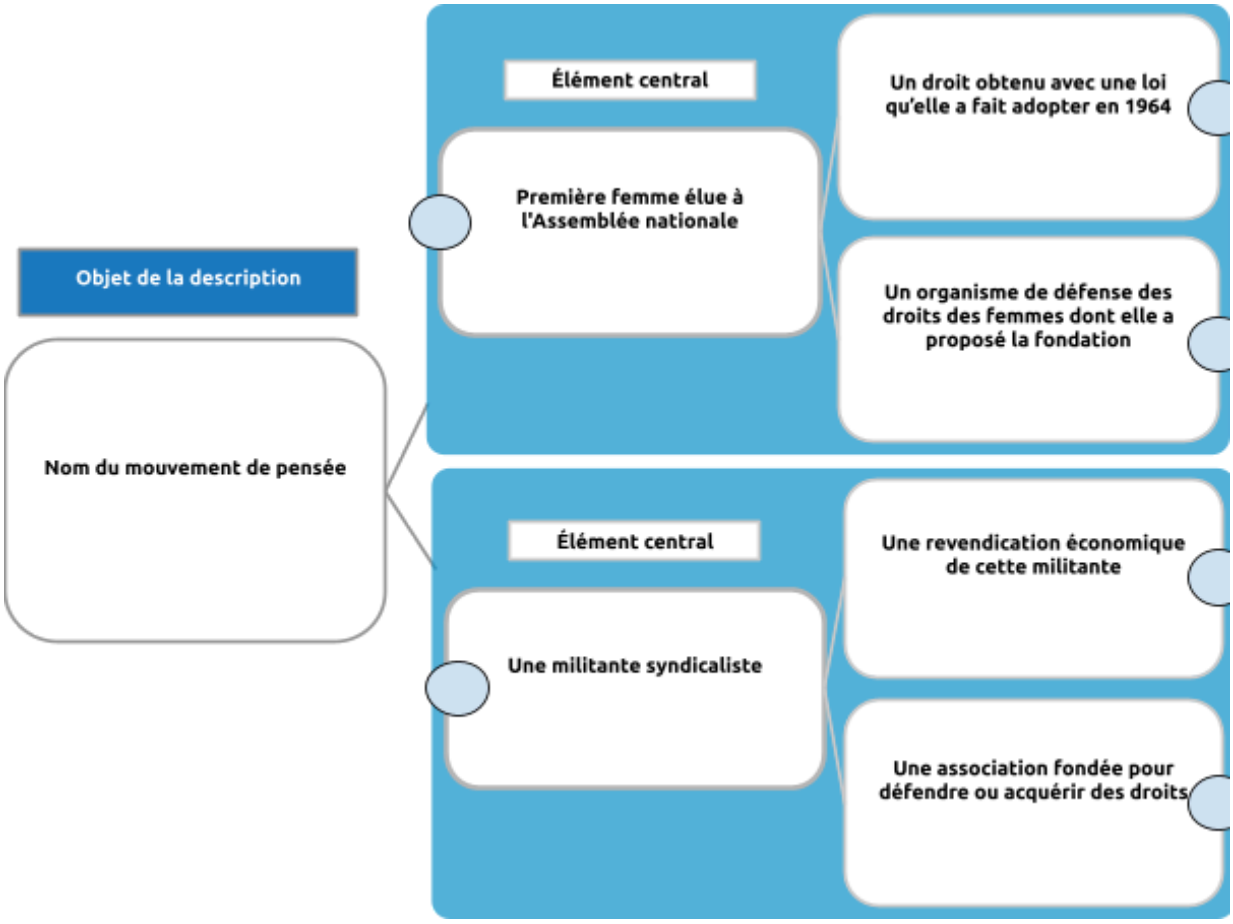
À partir des années 1960, certaines Québécoises revendiquent des changements sociaux et économiques permettant d'améliorer leurs conditions de vie et leur conférant une meilleure autonomie ainsi qu'une plus grande égalité par rapport aux hommes.

Décris le mouvement de pensée dans lequel différentes actrices revendiquent plus de droits sociaux et économiques pour les femmes.

- Consulte les documents 1 à 6.
- Associe correctement chacun des documents à une bulle du schéma.
- Remplis le schéma à l'aide des documents.

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.

Décris le mouvement de pensée dans lequel différentes actrices revendiquent plus de droits sociaux et économiques pour les femmes.



Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1 : Extrait d'un article de journal publié en 1961

« Pour la première fois dans l'histoire de la politique du Québec, une femme siègera au parlement de la province. [Elle] a été élue hier député libéral à l'élection partielle dans le comté de Jacques-Cartier. »

Source : Auteur inconnu, « Majorités écrasantes pour M. Pierre Laporte et Mme Kirkland-Casgrain », *Le Devoir*, 15 décembre 1961, p. 1, en ligne sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, notice 0005226335.

Document 2 : Extrait vidéo d'une entrevue diffusée en 1978

Armande Saint-Jean : « Cette bataille-là pour le nationalisme et l'indépendance des syndicats canadiens, Madeleine Parent, vous la faites depuis très longtemps. Pensez-vous que l'on a fait des progrès si vous regardez les dernières 25 ou 30 années? »

Madeleine Parent : « Oui, quand nous avons fondé la Confédération des syndicats canadiens en 1967, le tiers seulement des travailleurs au Canada tout entier était dans des syndicats de chez nous, soit canadiens, ou la CSN ou la CEQ au Québec. Aujourd'hui, plus de la moitié des travailleurs syndiqués au Canada sont dans des syndicats de chez nous, et je pense que c'est un grand progrès. »

Source : *Première Page*, 4 juillet 1978, Société Radio-Canada, 12:07-12:51. Licence : extrait utilisé avec la permission de la Société Radio-Canada, tous droits réservés.

Document 3 : Extrait d'un article de journal publié en 1979

« Cette petite femme, aux gestes posés et aux paroles douces, est une syndicaliste qui s'est battue contre les puissants de ce monde : des barons du textile aux chefs syndicaux. [...] Depuis 38 ans maintenant, elle réclame de meilleurs salaires et conditions de travail pour les femmes œuvrant dans l'industrie du textile. »

Source : Auteur inconnu, « Une syndicaliste en lutte depuis 38 ans », *Le Soleil*, 7 février 1979, p. G2, en ligne sur Bibliothèque et archives nationales du Québec, notice 0004878815.

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.

Document 4 : Extrait d'un article de revue écrit par un juriste en 1965

« La nouvelle législation sur la capacité juridique de la femme mariée est entrée en vigueur le 1er juillet 1964. [...] En premier lieu, la femme mariée acquiert en principe la libre disposition de ses biens. [...] En second lieu, la femme mariée peut [aller] en justice tant en demande qu'en défense [...]. Enfin la femme mariée peut désormais et sans autorisation maritale exercer une profession distincte de celle de son mari [...] »

Source : Jean-Louis Baudouin, « Examen critique de la réforme sur la capacité juridique de la femme mariée québécoise », *Can. Bar Rev.*, 1965, p. 393, 406 et 407.

Document 5 : Extrait d'un article de journal publié en 1972

« Le gouvernement Bourassa entend instituer un organisme d'étude et de consultation sur le statut de la femme [...]. Cet organisme, « Le Conseil du statut de la femme » [...] sera chargé de donner son avis au premier ministre sur toutes les questions concernant l'égalité et le respect des droits de la femme. Il pourra aussi entreprendre des études et des recherches concernant le respect des droits et du statut de la femme, recevoir et entendre les suggestions des individus et des groupes et faire les recommandations qu'il jugera appropriées. »

Source : Auteur inconnu, « Le gouvernement québécois veut créer un Conseil du statut de la femme », *Le Soleil*, 13 décembre 1972, p. 52, en ligne sur Bibliothèque et archives nationales du Québec, notice 0004878815.

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.

Document 6



Source : Auteur inconnu, *Défilé du premier mai - Madeleine Parent marchant dans la rue* (1949), Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN 3257043. Licence : domaine public.

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.

GRILLE D'ÉVALUATION

<table>
<tr><th colspan="5">Indiquer l'objet de la description</th></tr>
<tr><td colspan="2">L'élève indique correctement l'objet de la description.

2 points</td><td colspan="2">L'élève indique plus ou moins correctement l'objet de la description.

1 point</td><td>L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'objet de la description.

0 point</td><td>/2</td></tr>
<tr><th colspan="6">Préciser les éléments mis en relation</th></tr>
<tr><td rowspan="9">Première mise en relation</td><td rowspan="3">L'élève précise correctement l'élément central</td><td colspan="2">et précise les deux autres éléments.</td><td>3 points</td><td rowspan="9">/3</td></tr>
<tr><td colspan="2">et précise l'un des deux autres éléments.</td><td>2 points</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais ne précise pas les deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td rowspan="3">L'élève précise plus ou moins correctement l'élément central</td><td colspan="2">et précise les deux autres éléments.</td><td>2 points</td></tr>
<tr><td colspan="2">et précise l'un des deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais ne précise pas les deux autres éléments.</td><td>0 point</td></tr>
<tr><td rowspan="2">L'élève précise incorrectement ou ne précise pas l'élément central</td><td colspan="2">mais précise les deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais précise l'un des deux autres éléments ou n'en précise pas.</td><td>0 point</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Deuxième mise en relation</td><td rowspan="3">L'élève précise correctement l'élément central</td><td colspan="2">et précise les deux autres éléments.</td><td>3 points</td><td rowspan="9">/3</td></tr>
<tr><td colspan="2">et précise l'un des deux autres éléments.</td><td>2 points</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais ne précise pas les deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td rowspan="3">L'élève précise plus ou moins correctement l'élément central</td><td colspan="2">et précise les deux autres éléments.</td><td>2 points</td></tr>
<tr><td colspan="2">et précise l'un des deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais ne précise pas les deux autres éléments.</td><td>0 point</td></tr>
<tr><td rowspan="2">L'élève précise incorrectement ou ne précise pas l'élément central</td><td colspan="2">mais précise les deux autres éléments.</td><td>1 point</td></tr>
<tr><td colspan="2">mais précise l'un des deux autres éléments ou n'en précise pas.</td><td>0 point</td></tr>
<tr><td colspan="5">Total</td><td>/8</td></tr>
</table>

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (BY-NC-SA) sauf mention contraire.